



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
AUX FINS DE LA CONSULTATION :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LE RÉGIME DE DROITS ACQUIS

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

Le projet de règlement n° 2018-559 modifiant le Règlement de zonage n°480-85 afin de remplacer le régime de droits acquis

Le projet de règlement vise à mettre à jour les dispositions prévues concernant le régime de droits acquis qui s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors d'une séance ordinaire du conseil municipal le 4 juillet 2018 à 19 h 30 au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ce projet de règlement. Lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement n° 2018-559 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées peuvent être consultés les jours ouvrables aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 27 juin 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca